

**Délibérations du
Comité Syndical**

EPIDROPT

EPIDROPT

Syndicat mixte ouvert

Secrétariat : 23 av de la Bastide - Pôle des services - 1er étage
24500 EYMET

Siège : Mairie 47800 ALLEMANS DU DROPT

Séance du 30 juillet 2024

Délibération n° DE_2024_030

Date de la convocation : 21/07/2024

Membres

en exercice :

17

L'an deux mille vingt-quatre et le trente juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à 9 h 30 à la salle de réunion de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord - 23 avenue de la Bastide - 24500 - EYMET, sous la présidence de Monsieur Stéphane FARESIN.

Présents : 9

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL), Christian BONNEAU (SMER E2M), Danielle DHELIAS (CD 47), Christian DIEUDONNE (SM DROPT AMONT), Stéphane FARESIN, Eric FELLET (SM DROPT AVAL), Bernard PATISSOU (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Jean-Noël VACQUE (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Jérôme BETAILLE (CD 24)

Présents non votants :

Représentés :

Excusés : Patrick CROUZET (SM DROPT AVAL), Manuel DEZEN (SM DROPT AVAL), Alain GOUYOU (SM DROPT AMONT), Laurent MERSIE (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL)

Absents : Laurent BAGILET (SM DROPT AMONT), Jean-Claude CASTAGNER (SM DROPT AVAL), Jean-Baptiste CHEMIN (SM DROPT AMONT), Christelle GUIONIE (CD 33), Marie-Lise MARSAT (CD 24), Daniel BARBE (CD 33), Laurent CAPELLE

Secrétaire de séance : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

Objet : Convention InfoGéo 47 avec Territoire d'Energie 47

M. le président indique qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, Territoire Energie 47 (TE 47), reprend la compétence Infogéo 47 qui sera assurée jusqu'au 31 décembre 2024 par le CDG 47.

En effet, par délibération du 1^{er} juillet 2024, le TE 47 a créé une mission SIG (Infogéo 47) selon le même périmètre et une grille tarifaire identique au CDG 47 et parallèlement le conseil d'administration du CDG 47 du 3 juillet 2024, a décidé de l'arrêt de la mission au 31 décembre 2024.

La convention proposée est basée sur la convention actuelle que nous avons avec le CDG 47. Les services, tarifs et modalités d'application ont été exactement conservés par le TE 47 par rapport à ceux qui étaient pratiqués par le CDG 47.

La convention prévoit :

- l'accès aux applications,
- l'assistance du TE 47,
- la mise à jour et la délivrance des données,
- la délivrance des plans cadastraux, des données littérales cadastrales,
- la formation des utilisateurs,
- la modélisation,
- la numérisation des funéraires,
- des prestations complémentaires telles que l'intégration de flux de données...

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) des membres présents, le comité syndical décide :

- D'accepter l'adhésion au service Infogéo 47 proposé par le TE 47 à compter du 1^{er} janvier 2025,
- D'autoriser M. le président à signer la convention à intervenir entre Epidropt et Territoire Energie 47.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 31 juillet 2024
et publié ou notifié
le 31 juillet 2024

Le secrétaire de séance,
Christian BONNEAU

Le président,
Stéphane FARESIN

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme au siège du syndicat.